

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2019/26

PUBLIE LE Jeudi 04 juillet 2019

Avis de Publication

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2019-26 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr, en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB www.agglo-boulonnais.fr**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 04/07/2019

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



SOMMAIRE

- I Délibération du Bureau Communautaire du 17 juin 2019**
- II Délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2019**
- III Arrêtés et Décisions du Président du 28 juin et 02 juillet 2019**

I

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 17 Juin 2019

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNON - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

COMMUNICATION

N° 07B_17_06_2019

SUBVENTION À L'ASSOCIATION "CATHÉDRALE DE BOULOGNE-SUR-MER"

L'association Cathédrale de Boulogne-sur-Mer organise une nouvelle édition de son spectacle « L'étonnante histoire de Boulogne-sur-Mer » les 24, 25, 26 et 27 octobre 2019.

Sous forme d'un son et lumière joué dans la cathédrale pour 500 spectateurs par représentation, ce spectacle retrace les étapes marquantes de l'histoire du Boulonnais depuis la conquête romaine jusqu'à nos jours. L'association mobilise une centaine de bénévoles pour cette organisation. Cette année, le spectacle sera renouvelé avec de nouvelles innovations techniques et artistiques ; nouveaux personnages de la cité boulonnais qui ont marqué le XIXème siècle, écrans géants avec projections étonnantes,...

Ce spectacle est dédié à l'animation et à la restauration de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 9 000 € pour cette édition 2019.

Au titre de la communication, les supports de promotion de ce spectacle comporteront le logotype de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

Sous réserve de crédits disponibles (ligne 023.6574) le partenariat de la CAB avec l'association Cathédrale de Boulogne-sur-Mer sera traduit par une convention qui précisera les modalités de versement de la subvention.

Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Le BUREAU décide :

- **d'accorder une subvention de 9 000 euros à l'association Cathédrale de Boulogne-sur-Mer pour la manifestation « L'étonnante histoire de Boulogne-sur-Mer » 2019 ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 26/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

COMMUNICATION

N° 08B_17_06_2019

SUBVENTION POUR LA FÊTE DU PATRIMOINE À HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE

L'Association des Amis du Patrimoine d'Hesdigneul-les-Boulogne, organise sa 9^{ème} Fête du Patrimoine, le samedi 1^{er} juin 2019.

Les manifestations gratuites mises en place visent à valoriser le patrimoine, culturel et environnemental, de la Vallée de la Liane. Cette année, deux animations « petites bêtes de nos cours d'eau » et « philo au bord de l'eau » et une chorale pop rock féminine « Sam'chante » sont d'ores et déjà programmées l'après-midi.

L'association des Amis du patrimoine d'Hesdigneul-les-Boulogne sollicite la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) à hauteur de 300 € pour l'organisation de cette manifestation populaire.

Il est proposé d'accorder une subvention de 300 € à l'association des Amis du Patrimoine d'Hesdigneul-les-Boulogne pour permettre l'organisation de cette fête du patrimoine.

L'association s'engage à mentionner le soutien de la CAB sur ses supports de communication.

Sous-réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 023.6574) du budget communication.

Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Le BUREAU décide :

- d'accorder une subvention de 300 euros à l'association des Amis du Patrimoine d'Hesdigneul-les-Boulogne pour l'organisation de la 9ème Fête du Patrimoine ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 26/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 17 JUIN 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Antoine LOGIE - Wimille, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel

Étaient absents :

Bernard GRARE - La Capelle
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Thérèse GUILBERT

COMMUNICATION

N° 09B_17_06_2019

SUBVENTION À L'ASSOCIATION "OPALE'R FORMATION ULM"

L'association Opale'R Formation ULM organise le 3ème Tour ULM des Hauts-de-France qui aura lieu du 30 mai au 02 juin 2019, et aura comme point de départ et d'arrivée, l'aérodrome d'Alprech au Portel.

Cette manifestation regroupant une quarantaine d'appareils sur le sol Portelois, permet de démocratiser la pratique de l'ULM, de faire participer les jeunes de l'association, de faire connaître l'aérodrome d'Alprech aux pilotes venus de toute la région, de faire travailler les restaurateurs et hôteliers de notre territoire et bien évidemment de mettre en valeur notre belle Côte d'Opale à travers les réseaux sociaux et la presse.

C'est pourquoi il vous est proposé de verser la somme de 2 000€ à l'association Opale'R Formation ULM pour l'organisation de cet événement.

Sous réserve de crédits disponibles (ligne 023.6574) le partenariat de la CAB avec l'association Opale'R Formation ULM sera traduit par une convention qui précisera les modalités de versement de la subvention.

Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Le BUREAU décide :

- d'accorder une subvention de 2 000 euros à l'association Opale'R Formation ULM pour la manifestation « 3ème Tour ULM des Hauts-de-France » 2019 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 26/06/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

II

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 juin 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

COLLECTE - TRAITEMENT DES DECHETS

N° 01C_27_06_2019

CONVENTION PORTANT SUR LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Dans le cadre de sa compétence collecte, traitement et valorisation des déchets, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) exploite en régie les deux déchetteries de Saint-Léonard et Saint-Martin Boulogne.

Les déchets dangereux des ménages sont acceptés dans les déchetteries et certaines catégories entrent dans le cadre de la convention liant la CAB et Eco-DDS, éco-organisme permettant une prise en charge gratuite pour la collectivité.

L'agrément d'Eco-DDS est arrivé à échéance le 31 décembre 2018, un nouvel agrément est proposé jusqu'au 31 décembre 2024, il permet la prise en charge gratuite par l'éco-organisme Eco-DDS d'une partie des déchets dangereux (environ 70 tonnes) et l'octroi de soutiens :

- financier : un montant par déchetterie, un montant variable en fonction des tonnages et un soutien à la communication,

- technique : la fourniture de kits sécurité mais aussi des formations auprès du personnel de la déchetterie.

La convention avec Eco-DDS permet d'économiser le traitement d'environ 70 tonnes de produits dangereux soit 70 000 euros par an et de percevoir une recette prévisionnelle de 5 000 à 6 000 euros par an. Il est donc proposé de signer la convention avec Eco-DDS.

Après avis de la commission Service Publics Intercommunaux du 04 juin 2019,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention Eco-DDS en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Brigitte PASSEBOSC

La Vice-Présidente de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

TRANSPORTS PUBLICS

N° 02C_27_06_2019

HAUTS-DE-FRANCE MOBILITÉS - CONVENTION D'ENCAISSEMENT ET DE REVERSEMENT DES RECETTES POUR LE COMPTE DE TIERS DANS LE CADRE DE VENTES CROISÉES SUR LES SERVICES DIGITAUX

Le syndicat Hauts-de-France Mobilités (HDFM) exerce pour le compte de ses 17 membres les compétences liées à l'information voyageurs multimodale et la mise en place d'une billettique interopérable, commercialement dénommée « Pass'Pass ».

Dans ce cadre, HDFM va mettre en œuvre d'ici la fin de l'année 2019 la vente croisée des titres de transport sur les services digitaux Pass'Pass (site web www.passpass.fr). Les ventes réalisées seront encaissées par la Régie d'avance et de recette HDFM (dont le régisseur sera l'entité « Gestionnaire Pass'Pass »). HDFM ne prélèvera aucun frais de commission.

Les reversements des ventes aux réseaux bénéficiaires, de la part de chaque réseau exploitant vendeur, se fera sur la base du paramétrage des règles de répartition de chacun des produits vendus (selon conventions tarifaires en vigueur) et des rapports comptables de ventes réalisées via la Centrale Pass'Pass.

Il est nécessaire d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention définissant les modalités d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers dans le cadre de ventes croisées sur les services digitaux.

Après avis de la commission Services publics intercommunaux du 04 juin 2019,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention définissant les modalités d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers dans le cadre de ventes croisées des titres de transport sur les services digitaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian FOURCROY

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

TRANSPORTS PUBLICS

N° 03C_27_06_2019

HAUTS DE FRANCE MOBILITÉS - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS, D'ENCAISSEMENT ET DE REVERSEMENT DE RECETTES POUR LE COMPTE DE TIERS DANS LE CADRE DES VENTES CROISÉES

Hauts de France Mobilité (HDFM), en charge de la mise en œuvre progressive (à partir de juillet 2019 jusqu'à février 2020) de nouveaux services dont la distribution et le service après vente (SAV) des produits billettisés « Pass'Pass », propose à ses partenaires Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) et leur(s) exploitant(s) la mise à disposition d'équipements :

- des terminaux points de vente (TPV) Pass'Pass permettant de distribuer et de réaliser le SAV des produits billettisés de la communauté Pass'Pass, avec gestion de dossiers clients,
- des terminaux points de vente simplifiés (TPVS) permettant de distribuer des produits billettisés de la communauté Pass'Pass (par exemple chez les dépositaires)

La maintenance de niveau 1 (opérations élémentaires de vérification de l'état des équipements, etc) étant à la charge des exploitants de ces équipements et celle de niveau supérieur étant à la charge de HDFM.

La vente croisée sur TPV et TPVS induit un taux de commission de 3% lors de la vente d'un titre d'un tiers, pour le réseau exploitant l'équipement de vente (Comité Syndical HDFM du 6 février 2019) afin de compenser les frais liés à la vente de produits pour des réseaux tiers (taux usuellement appliqué aux dépositaires).

Il est nécessaire d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition de ces équipements, ainsi que les modalités d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers, dans le cadre des ventes croisées.

Après avis de la commission Services publics intercommunaux du 04 juin 2019,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition des équipements terminaux points de vente et terminaux points de vente simplifiés Pass'Pass, d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers dans le cadre des ventes croisées, à intervenir entre HDFM, les Autorités Organisatrices partenaires et leurs délégataires de service public de transport.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian FOURCROY

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

TRANSPORTS PUBLICS

N° 04C_27_06_2019

AVENANT N°13 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC RATP DEVELOPPEMENT

Par une délibération en date du 10 décembre 2012, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a délégué à la Compagnie des Transports du Boulonnais (CTB) la gestion de son réseau de transport en commun. A cette fin, une délégation de service public (DSP) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Il est nécessaire de prendre en compte deux modifications à la convention de DSP.

LIGNE C : DESSERTE DE LA MAISON DE LA SOLIDARITE A OUTREAU

L'ouverture de la Maison de la Solidarité (MDS) à Outreau, rue Massenet, est prévue pour septembre 2019.

Afin de permettre la desserte en autobus de cet établissement, il est nécessaire de prolonger le circuit de la ligne C jusqu'au rond point situé au bout de la rue Massenet où le bus pourra réaliser un demi-tour et desservira la MDS dans le sens retour vers Le Portel. Un passage aux arrêts aura lieu toutes les vingt minutes puisqu'il s'agit de la fréquence de la ligne C. Deux arrêts seront à créer.

Par contre, cette modification d'itinéraire implique que les arrêts « Chevalier » et « Les Mouettes » à Outreau ne soient plus desservis par la ligne C. Les validations de ces deux arrêts seront reportées sur l'arrêt « Mont Soleil » desservi par les lignes A et F.

L'impact kilométrique est de moins 9 187 kilomètres par an, qui pourront être remis dans l'offre de transport public, pour fonctionner à kilomètres constants. Une période d'expérimentation, pouvant aller jusqu'à 12 mois, sera observée.

Le nouvel itinéraire pourra être mis en service à compter du 02 septembre 2019.

HAUTS DE FRANCE MOBILITES (HDFM) : IMPACTS POUR LE DELEGATAIRE

La mise en œuvre progressive par HDFM de nouveaux services dont :

- la distribution et le service après vente (SAV) de produits billettisés « Pass'Pass »,
- la mise à disposition d'équipements (terminaux points de vente et terminaux points de ventes simplifiés)
- et la vente croisée sur les services digitaux « Pass'Pass »

a pour conséquences des changements pour l'exploitant du réseau Marinéo, puisque les équipements seront utilisés par le personnel de la Compagnie des Transports du Boulonnais (CTB). Le délégataire interviendra également dans les flux financiers générés par les ventes croisées.

Il est nécessaire de fixer les modalités de mise à disposition des équipements ainsi que celles d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers dans le cadre des ventes croisées y compris sur les services digitaux. Ces nouvelles dispositions ne modifient pas le

montant de la contribution forfaitaire versée au délégataire

Après avis de la commission Services publics intercommunales du 04 juin 2019,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°13 à la convention de DSP avec CTB formalisant :

- la modification, à compter du 02 septembre 2019, de l'itinéraire de la ligne C afin de desservir la future Maison de la Solidarité (MDS) située à Outreau rue Massenet, sans coût financier supplémentaire pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB),
- les modalités de mise à disposition des équipements ainsi que celles d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers dans le cadre des ventes croisées y compris sur les services digitaux, conséquences de la mise progressive par Hauts de France Mobilités (HDFM) de nouveaux services. Ces nouvelles dispositions ne modifient pas le montant de la contribution forfaitaire versée au délégataire par la CAB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANS�ISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian FOURCROY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

POLITIQUE DE L'EAU

N° 05C_27_06_2019

CONTRAT DE VENTE D'EAU EN GROS - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS

Les habitants de la commune de DANNES sont alimentés en eau potable par un forage situé sur la commune de CAMIERS.

Ce dernier appartient et est exploité par la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois (CA2BM) qui a pris la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il est donc proposé de régulariser la situation par la signature d'un contrat de vente d'eau en gros entre la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) et la CA2BM.

La CA2BM percevra auprès de la CAB une rémunération à hauteur de 0,22 € HT/m³ (prix au 1^{er} janvier 2019) pour un volume maximal de 60 000 m³/an.

Après avis de la commission Services Publics Intercommunaux du 04 juin 2019,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les contrats de vente d'eau en gros entre la CAB et la CA2BM dans les conditions définies ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Dominique GODEFROY

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 06C_27_06_2019

SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION INITIATIVE BOULOGNE-SUR-MER AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Les élus communautaires ont redéfini les priorités de la stratégie de développement économique durable parmi lesquelles figure l'entrepreneuriat. La création d'activités contribue en effet à dynamiser le tissu économique et a un effet bénéfique sur l'emploi. Pour certaines personnes, c'est également l'opportunité de créer leur propre emploi.

L'association Initiative Boulogne-sur-Mer (IBM) exerce dans le Boulonnais la mission d'accompagnement à la création d'entreprises et de développement d'activités par l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro. Cette plate-forme d'initiative locale, en renforçant les fonds propres des porteurs de projets, offre ainsi un appui financier aux projets de création, de reprise ou de développement d'entreprises, et permet de jouer un effet levier auprès d'autres financeurs, notamment les banques.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), contribue financièrement depuis 2001 au fonctionnement de l'association IBM qui a octroyé, en 2018, 45 prêts d'honneur à 41 entreprises de la CAB pour un montant total de 230 000 € (soit un prêt moyen de 5 100 €). L'association aura ainsi participé à la création ou maintien de 84 emplois en 2018.

En 2019, l'association souhaite poursuivre ses missions générales et continuer à développer le «Club des parrains». Elle sollicite pour cela une subvention de 55 600 € pour accompagner les entreprises en création et/ou en développement.

Il est proposé de reconduire le versement d'une subvention de 27 000 € (montant identique à 2018). Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 90-6574), le partenariat entre la CAB et IBM sera traduit dans une convention d'objectifs qui précisera les modalités de versement de la subvention.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la Commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 27 mai 2019,

Le CONSEIL décide :

-d'attribuer une subvention de fonctionnement de 27 000 € à l'association Initiative Boulogne-sur-Mer au titre de l'année 2019 ;

-d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs, ainsi que

tout document inhérent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20190627-06C_27_06_2019-DE

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 07C_27_06_2019

PARTICIPATION DE LA CAB AU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS PORTUAIRES : AJUSTEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ATTRIBUÉES À LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES PORTS DU DÉTROIT

Par délibérations des Conseils communautaires des 13 octobre 2016 et 6 avril 2017, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) s'est engagée à participer au Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) du port de Boulogne-sur-Mer. Celui-ci compte aujourd'hui près de quarante opérations visant à moderniser, équiper et développer la place portuaire boulonnaise, pour un total de plus de 27,9 millions d'Euros d'investissements.

Validés par le Comité Stratégique des Investisseurs du port de Boulogne-sur-Mer, les investissements du port de Boulogne-Calais requièrent des soutiens publics (Région, Feder, CAB...) qui exigent que la Commission Européenne vérifie que ces subventions ne mettent pas en cause les règles de la concurrence européenne. La Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), porteuse des projets, a donc, parallèlement à ses demandes de fonds, porté en mai 2018 devant la Commission un dossier de validation dit « d'aide d'État » afin de sécuriser les financements qu'elle sollicitait pour ses réalisations. Ce dossier ayant été validé dans le courant du premier trimestre 2019, il est désormais possible de valider les engagements de la CAB moyennant quelques aménagements liés au décalage des opérations dans le temps. Ceci a eu pour impact sur le PPI :

- de modifier le fléchage et le montant des aides des partenaires financiers initialement prévus sur les différentes opérations en fonction des exigences de la Commission Européenne ;
- une mise en attente des sollicitations et versements des financeurs sur les opérations subventionnées et un ralentissement de la réalisation et de la planification des chantiers.

Le dossier d'aide d'État étant désormais statué, la SEPD sollicite aujourd'hui la CAB pour relancer les sept dossiers sur lesquels elle apporte une contribution qui s'élève à près de 5,6 millions d'Euros, soit 20 % du PPI portuaire global. Ces opérations ont toutes déjà fait l'objet d'une délibération en Conseil communautaire du 13 octobre 2016 ou du 6 avril 2017. Cependant, au vu des modifications intervenues depuis sur le contenu et le montant des opérations et sur les subventions attendues, il convient que la CAB puisse actualiser sa participation au PPI portuaire. Les opérations soutenues par la CAB sont reprises dans le tableau ci-après (le tableau du PPI portuaire global reprenant l'ensemble des opérations et la participation de chaque contributeur est quant à lui joint en annexe) :

N°	Opération	Délibération initiale						
		Date délibération	Montant opération	Montant subvention CAB sollicité	Part CAB	Montant opération	Montant subvention CAB sollicité	Part CAB
1	Adaptation de la gare de marée (sols)	13/10/16	600 000 €	300 000 €	50,00 %	600 000 €	360 000 €	60,00 %
2	Adaptation de la gare de marée	06/04/17	2 000 000 €	1 000 000 €	50,00 %	1 650 000 €	850 000 €	51,52 %
4	Chaîne de lavage, stockage et distribution des coffres à poisson : bâtiment *	06/04/17	4 500 000 €	635 000 €	14,11 %	2 600 000 €	1 050 000 €	40,38 %
		13/10/16	4 500 000 €	500 000 €	11,11 %			
6	Remplacement du ponton Bonvoisin	13/10/16	470 000 €	235 000 €	50,00 %	363 000 €	181 500 €	50,00 %
8	Signalétique, plans de circulation de Capécure	13/10/16	250 000 €	100 000 €	40,00 %	350 000 €	150 000 €	42,86 %
9	Voiries, éclairage public, aménagement des espaces publics	13/10/13	8 000 000 €	2 745 000 €	34,31 %	6 400 000 €	1 920 000 €	30,00 %
14	Réfection du slipway 2	13/10/16	3 600 000 €	1 085 000 €	30,14 %	3 600 000 €	1 085 000 €	30,14 %
TOTALUX			19 420 000 €	5 965 000 €	36 %	15 563 000 €	5 596 500 €	36 %

* A noter que l'opération 4 est aujourd'hui scindée en deux opérations : la 4, soutenue par la CAB, portant sur la partie bâtiment, et la 4 bis, sur laquelle la CAB n'intervient plus, concernant la partie process.

Les crédits sont prévus sur la ligne 204182-90 du budget économique de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 27 mai 2019,

Le CONSEIL décide :

- de valider la participation de la CAB au PPI portuaire de Boulogne-sur-Mer, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la CAB, en accordant des subventions à la Société d'Exploitation des Ports du Détroit pour les opérations reprises dans le tableau ci-dessus pour un montant total cumulé maximum de 5 596 500 € ;

- d'autoriser le BUREAU à valider les conventions à intervenir entre la CAB et la SEPD

pour le versement des subventions définies ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le



ID : 062-246200729-20190627-07C_27_06_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 08C_27_06_2019

PARTICIPATION DE LA CAB AU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS PORTUAIRES : AVENANT N° 2 À LA CONVENTION RELATIVE À L'OPÉRATION "REMPLACEMENT DU PONTON BONVOISIN"

Dans le cadre de la participation de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) au Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) du port de Boulogne-sur-Mer, la CAB a validé sa participation au financement de sept opérations, sous maîtrise d'ouvrage de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), pour un total de 5 596 500 €. Cette contribution représente 20% du PPI global s'élevant à plus de 27,9 millions d'Euros.

Par délibération du Conseil communautaire du 13 octobre 2016, la CAB avait validé sa participation à l'opération n° 6 du PPI portuaire « Remplacement du Ponton Bonvoisin » à hauteur de 235 000 €, soit 50% du montant total prévisionnel de 470 000 €. Ce partenariat financier avait fait l'objet d'une convention signée en décembre 2016 entre la CAB et la SEPD puis d'un avenant n° 1 signé en novembre 2017, prolongeant les délais de la convention devenus caducs et modifiant les montants :

- de l'opération (initialement de 470 000 €) d'un montant réel de 363 000 € ;
- de la subvention CAB (initialement de 235 000 €), recalculée à hauteur de 50% de 363 000 €, soit 181 500 €.

A l'instar du Ponton Bonvoisin, l'ensemble des investissements du port de Boulogne Calais requiert des soutiens publics (Région, Feder, CAB...) qui exigent que la Commission Européenne vérifie que ces subventions ne mettent pas en cause les règles de la concurrence européenne. La SEPD, porteuse des projets, a donc, parallèlement à ses demandes de fonds, porté en mai 2018 devant la Commission un dossier de validation dit « d'aide d'État » afin de sécuriser les financements qu'elle sollicitait pour ses réalisations. Ce dossier ayant été validé dans le courant du premier trimestre 2019, il est désormais possible de valider les engagements de la CAB moyennant quelques aménagements liés au décalage des opérations dans le temps.

Pour l'opération « Remplacement du ponton Bonvoisin », les échéances indiquées dans l'avenant n°1 sont aujourd'hui caduques. La mise en place d'un deuxième avenant de prolongation des échéances de la convention, portant la date de fin administrative de la convention au 30 juin 2020, est nécessaire pour verser à la SEPD le solde de la subvention communautaire (un premier versement de 174 954,05 € a d'ores et déjà été réalisé en février 2017 au profit de la SEPD).

Les crédits sont prévus sur la ligne 204182-90 du budget économique de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Développement économique et portuaire, innovation et compétitivité du territoire du 27 mai 2019,

Le CONSEIL décide :

- de valider le montant de la subvention de la CAB en faveur de l'opération n° 6 du PPI « Remplacement du ponton Bonvoisin » à hauteur de 101 500 €, soit 50 % du montant total prévisionnel de l'opération, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la CAB ;

- d'autoriser le président ou son représentant à signer le deuxième avenant de prorogation de la convention entre la CAB et la SEPD relative à cette opération ainsi que toutes pièces afférentes à cet avenant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 09C_27_06_2019

PARTICIPATION DE LA CAB AU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS PORTUAIRES : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION RELATIVE À L'OPÉRATION "SIGNALÉTIQUE, PLAN DE CIRCULATION CAPÉCURE"

Dans le cadre de la participation de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) au Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) du port de Boulogne-sur-Mer, la CAB a validé sa participation au financement de sept opérations, sous maîtrise d'ouvrage de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), pour un total de 5 596 500 €. Cette contribution représente 20 % du PPI global s'élevant à plus de 27,9 millions d'Euros.

Par délibération du Conseil communautaire du 13 octobre 2016, la CAB avait validé sa participation à l'opération n° 8 du PPI portuaire « Signalétique – Plan de circulation Capécure » à hauteur de 100 000 €, soit 40 % du montant total prévisionnel de 250 000 €. Ce partenariat financier avait fait l'objet d'une convention signée en juin 2017 entre la CAB et la SEPD.

A l'instar de l'opération « Signalétique – Plan de circulation Capécure », l'ensemble des investissements du port de Boulogne Calais requiert des soutiens publics (Région, Feder, CAB...) qui exigent que la Commission Européenne vérifie que ces subventions ne mettent pas en cause les règles de la concurrence européenne. La SEPD, porteuse des projets, a donc, parallèlement à ses demandes de fonds, porté en mai 2018 devant la Commission un dossier de validation dit « d'aide d'État » afin de sécuriser les financements qu'elle sollicitait pour ses réalisations. Ce dossier ayant été validé dans le courant du premier trimestre 2019, il est désormais possible de valider les engagements de la CAB moyennant quelques aménagements liés au décalage des opérations dans le temps.

Concernant l'opération « Signalétique – Plan de circulation Capécure », les échéances indiquées dans la convention sont aujourd'hui caduques. Ont également été modifiés les montants :

- de l'opération (initialement de 250 000 €) réévalué à 350 000 € ;
- de la subvention CAB (initialement de 100 000 €) recalculée à hauteur de 150 000 €, soit 42,86 % de 350 000 €.

La mise en place d'un avenant visant à actualiser les montants et prolonger les échéances de la convention, portant la fin administrative de la convention au 30 juin 2020, est nécessaire pour verser à la SEPD la subvention communautaire. Cet avenant permettra également de modifier les conditions de règlement de la subvention communautaire, les différents versements seront calculés sur la base des dépenses réalisées par la SEPD en année N-1.

Les crédits sont prévus sur la ligne 204182-90 du budget économique de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Développement économique et portuaire, innovation et

Le CONSEIL décide :

- de valider le montant de la subvention de la CAB en faveur de l'opération n° 8 du PPI «Signalétique – Plan de circulation Capécure» à hauteur de 150 000 €, soit 42,86% du montant total prévisionnel de l'opération, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la CAB ;

- d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention entre la CAB et la SEPD relative à cette opération ainsi que toutes pièces afférentes à cet avenant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 10C_27_06_2019

PARTICIPATION DE LA CAB AU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS PORTUAIRES : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION RELATIVE À L'OPÉRATION "RÉFECTION DU SLIPWAY 2"

Dans le cadre de la participation de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) au Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) du port de Boulogne-sur-Mer, la CAB a validé sa participation au financement de sept opérations, sous maîtrise d'ouvrage de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), pour un total de 5 596 500 €. Cette contribution représente 20% du PPI global s'élevant à plus de 27,9 millions d'Euros.

Par délibération du Conseil communautaire du 13 octobre 2016, la CAB avait validé sa participation à l'opération n° 14 du PPI portuaire « Réfection du slipway 2 » à hauteur de 1 085 000 €, soit 30,14 % du montant total prévisionnel de 3 600 000 €. Ce partenariat financier avait fait l'objet d'une convention signée en juin 2017 entre la CAB et la SEPD.

A l'instar de la réfection du Slipway 2, l'ensemble des investissements du port de Boulogne Calais requiert des soutiens publics (Région, Feder, CAB...) qui exigent que la Commission Européenne vérifie que ces subventions ne mettent pas en cause les règles de la concurrence européenne. La SEPD, porteuse des projets, a donc, parallèlement à ses demandes de fonds, porté en mai 2018 devant la Commission un dossier de validation dit « d'aide d'État » afin de sécuriser les financements qu'elle sollicitait pour ses réalisations. Ce dossier ayant été validé dans le courant du premier trimestre 2019, il est désormais possible de valider les engagements de la CAB moyennant quelques aménagements liés au décalage des opérations dans le temps.

Concernant l'opération « Réfection du slipway 2 », les échéances indiquées dans la convention sont bientôt caduques. La mise en place d'un avenant visant à prolonger les échéances de la convention, portant la fin administrative de la convention au 30 juin 2022, est nécessaire pour verser à la SEPD la subvention communautaire (un premier versement de 20 045,36 € a d'ores et déjà été réalisé en juillet 2017 au profit de la SEPD). Cet avenant permettra également de modifier les conditions de règlement de la subvention communautaire, les différents versements seront calculés sur la base des dépenses réalisées par la SEPD en année N-1.

Les crédits sont prévus sur la ligne 204182-90 du budget économique de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Développement économique et portuaire, innovation et

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention entre la CAB et la SEPD relative à l'opération n° 14 du PPI « Réfection du slipway 2 » ainsi que toutes pièces afférentes à cet avenant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau

Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 11C_27_06_2019

SUBVENTIONS À L'UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE POUR L'ACCUEIL DE LA PACES

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) et l'Université de Picardie Jules Verne, une Première Année Commune des Études de Santé (PACES) ouvrira ses portes à Boulogne-sur-Mer dès la rentrée 2019. Ouverte à cent étudiants, la formation sera dispensée dans les locaux de Saint-Louis. Enregistrés à Amiens, les cours magistraux seront retransmis en visioconférence à l'université en différé. Les enseignements dirigés seront dispensés à Boulogne par des enseignants de l'ULCO en partenariat avec les médecins du Centre Hospitalier Duchenne.

Afin de garantir la réussite du projet et l'égalité des chances entre étudiants amiénois et boulonnais, du matériel adapté et performant doit être installé dans un amphithéâtre de cent places à l'ULCO. Ainsi celui-ci sera équipé en visioconférence et en matériel de projection permettant une retransmission de qualité, ainsi qu'en prises électriques pour les ordinateurs des étudiants. Le montant de cet investissement est estimé à 33 000 €.

Si la majorité des cours se déroule à Boulogne-sur-Mer, les étudiants locaux devront néanmoins se rendre à l'Université d'Amiens à l'occasion de la pré-rentrée, du concours et pour les séances de tutorat chaque semaine. Pratiqué par des étudiants de deuxième et troisième années de médecine d'Amiens, le tutorat aura lieu en soirée de façon bi-hebdomadaire. C'est l'ULCO qui se chargera de l'organisation de l'ensemble des déplacements des étudiants entre Boulogne-sur-Mer et Amiens. Le coût, basé sur la location de deux cars pour environ trente déplacements de cent étudiants, est estimé à 60 000 € pour l'année universitaire 2019-2020.

Ainsi, pour l'ouverture de la PACES dans ses locaux, l'ULCO assure la réalisation des travaux de l'amphithéâtre 2 et prend en charge les dépenses liées aux déplacements des étudiants et aux moyens humains à mobiliser (enseignants, secrétariat pédagogique dédié...). A l'instar du dispositif précédent engagé avec l'Université Lille 2 en 2009, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient activement le projet PACES qui rend accessible cette formation de qualité aux étudiants locaux. A ce titre et dans le cadre de sa compétence en enseignement supérieur et recherche, la CAB est sollicitée financièrement par l'ULCO et pourrait participer aux dépenses suivantes :

- en investissement, à hauteur de 33 000 €, couvrant l'intégralité des dépenses liées à l'équipement de l'amphithéâtre 2 et ce, de façon exceptionnelle, pour faciliter l'ouverture de cette formation exigeante au sein de l'ULCO ;
- en fonctionnement, chaque année, à hauteur de 30 000 € maximum, soit 50 % de la dépense annuelle liée aux déplacements en car des étudiants, la part restante pouvant être sollicitée auprès de la Région Hauts-de-France.

Les crédits seront à prévoir sur les lignes 204182-23 en section d'investissement et 65738-23 en section fonctionnement du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Le CONSEIL décide :

- de valider l'octroi d'une subvention d'équipement de 33 000 €, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la CAB, à l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) pour l'équipement de l'amphithéâtre 2 du Centre de Gestion Universitaire de Boulogne-sur-Mer en vue de l'accueil des cours de PACES ;

- de valider l'octroi d'une subvention de fonctionnement annuelle, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la CAB, à l'Université du Littoral Côte d'Opale pour le déplacement en car des étudiants de PACES entre Boulogne-sur-Mer et Amiens ; subvention plafonnée à 30 000 € par an et représentant 50 % des dépenses réalisées à ce titre par l'ULCO chaque année universitaire à compter de 2019-2020 ;

- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes au dossier PACES dont la convention d'octroi de la subvention d'équipement de l'amphithéâtre et la convention d'octroi de la subvention de fonctionnement pour les déplacements en car, entre la CAB, la Région Hauts-de-France et l'ULCO.

- d'autoriser le BUREAU à octroyer les subventions annuelles à intervenir dans les prochaines années entre la CAB et l'ULCO pour le déplacement des étudiants, pendant la durée du dispositif.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	1
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Francis RUELLE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau

Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
N° 12C_27_06_2019
AVIS DE LA CAB SUR PROJET DE SRADDET

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit émettre un avis sur le projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) élaboré par la région Hauts-de-France.

Le projet a fait l'objet d'une longue phase de concertation à laquelle la CAB a participé à plusieurs reprises. Par ailleurs, une contribution écrite a été envoyée dans le cadre de cette concertation, afin de faire part de plusieurs interrogations notamment au sujet de la consommation foncière. La CAB se félicite de ce processus de concertation qui a permis de faire évoluer le document. Néanmoins, certaines remarques et certains points méritent encore d'être affinés ou modifiés.

Les règles générales se déclinent à différentes échelles infra, la CAB s'interroge d'une part sur les bonnes articulations entre ces échelles (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Parc Naturel Régional (PNR)), Parc Naturel Marin (PNM) et d'autre part sur la compilation à l'échelle régionale.

En matière d'urbanisme réglementaire, la plupart des règles contenues dans le document sont des déclinaisons directes des dispositions législatives et réglementaires nationales. Il eut été intéressant que ces règles fassent l'objet d'une application plus spécifique au territoire régional et aux territoires infra-régionaux. Cependant, la CAB ayant approuvé un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal récemment, possède donc un document de planification en accord avec la grande majorité des règles et objectifs proposés.

Certains points qui concernent directement l'intercommunalité doivent être toutefois soulignés.

Concernant l'objectif de préservation d'un taux acceptable de résidences principales dans les communes touristiques et notamment balnéaires, la CAB s'interroge sur les outils juridiques permettant d'imposer une telle distinction entre les résidences principales et secondaires.

L'objectif général de limitation de l'extension de l'urbanisation à 750 puis 500 hectares pour les dix prochaines années pose question.

En effet, les contours de son application sont trop imprécis. La question de la répartition infra-régionale de cet objectif se pose inévitablement, ainsi que la question de son caractère prescriptif, de son contrôle par les services de l'État ou encore de sa comptabilisation.

Il convient donc de poser des critères objectifs de répartition. La règle devrait intégrer des critères qui tiennent compte des spécificités des territoires (et notamment du littoral), de leurs caractéristiques intrinsèques (paysagères – écologiques – économiques), du poids que représente la population de ces derniers dans la population régionale. De même, le schéma devrait inévitablement organiser des mécanismes de solidarités entre les territoires, afin que chacun puisse profiter d'un développement maîtrisé et cohérent de l'espace régional.

Certains territoires, notamment celui de la CAB sont soumis à des enjeux forts en matière de

risques. Ces spécificités doivent être prises en compte dans le cadre des objectifs de renouvellement urbain qui peuvent parfois entrer en contradiction avec la gestion des risques et notamment celui de l'inondation.

En l'état, et du fait de son manque de précision dans son application, la CAB ne peut donc qu'émettre un avis très réservé sur cette règle.

La règle visant à instaurer un principe de solidarité et de mutualisation entre le littoral et l'arrière-pays ne doit pas conduire à annihiler les possibilités d'attractivité résidentielle littorale et balnéaire.

Enfin, nous resterons attentifs aux perspectives de développement de l'éolien en mer et des énergies marines renouvelables, sur les côtes ainsi qu'au maintien de la cohérence dans l'offre des transports publics notamment pour les lignes inter-urbaines.

Après avis de la commission Aménagement du territoire du mardi 28 mai 2019,

Le CONSEIL décide :

- de rendre un avis favorable sur le projet de SRADDET de la région, sous réserve de la prise en compte des remarques reprises dans le corps de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	2
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Kaddour-Jean DERRAR
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau

Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N° 13C_27_06_2019

APPROBATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

Le Conseil communautaire a prescrit en avril 2012 l'élaboration d'un Règlement Local de la Publicité intercommunal (RLPi), à l'échelle du territoire de l'agglomération. La délibération de prescription de ce document réglementaire a fixé des objectifs sur la place que doit prendre la publicité extérieure sur le territoire communautaire.

Le document a été élaboré en cohérence avec la ligne directrice du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), celle d'un territoire attractif, littoral et solidaire qui préserve la qualité paysagère et le cadre de vie, tout en favorisant les conditions du développement du territoire.

Après une première phase de constat de la situation à partir d'un inventaire exhaustif des dispositifs de publicité extérieure existants sur notre territoire, le Conseil communautaire a débattu lors de sa séance du 07 février 2014, des orientations du RLPi que sont :

- inscrire le RLPi dans la cohérence des outils de planification locale du territoire,
- renforcer le cadre de vie à partir des qualités intrinsèques du territoire,
- promouvoir une démarche d'amélioration des conditions de l'affichage publicitaire en faveur du tissu économique local.

Les 22 communes ont ensuite débattu de ces orientations et ont toutes émis un avis favorable sur ces dernières.

Conformément à la délibération de prescription, un processus de concertation a été mis en place avec les communes-membres, la population, les représentants des sociétés d'affichages, plusieurs associations de préservation de l'environnement et les personnes publiques qui ont souhaité être associées au projet.

Le 14 décembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé l'arrêt de projet du RLPi et tiré le bilan de la concertation préalable. Puis, après consultation des personnes publiques associées, l'enquête publique réglementaire s'est déroulée du 10 septembre au 10 octobre 2018. Seules 2 observations ont été relevées sur le registre de la commune de Neufchâtel-Hardelot et 3 lettres dont une reprenant les observations du registre susnommé.

Le commissaire enquêteur a dans son rapport émis un avis favorable sans réserve avec la recommandation de corriger quelques erreurs matérielles relevées et d'apporter les réponses aux questions posées par les personnes publiques associées, les avis des communes et lors de l'enquête publique.

Il en est résulté des adaptations du document qui ne remettent pas en cause la philosophie générale du document et de ses objectifs initiaux.

Un note de synthèse du document du RLPi proposé à l'approbation du conseil est jointe en annexe de la présente délibération, ainsi que le document complet du RLPi sous format numérique et le rapport du commissaire enquêteur.

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 avril 2012, et celle du 7 février 2014 qui a permis au conseil de débattre sur les orientations du RLPi,

- vu les 22 débats organisés par les communes-membres sur les orientations du document
- vu les résultats de l'enquête publique et le rapport de l'enquêteur et les conclusions du commissaire
- vu le projet de Règlement Local de la Publicité intercommunal élaboré et les documents qui le constitue dont le rapport de présentation, le règlement, les plans de zonages et les annexes.

Considérant que le document est prêt à être approuvé,

Et après avis de la commission Aménagement du territoire, de la stratégie d'urbanisme et du développement rural en date du 14 janvier 2019,

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver le Règlement Local de la Publicité intercommunal.**
- **de dire que la présente délibération sera affichée durant un mois au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), ainsi que dans les 22 communes-membres. Mention de la délibération sera insérée dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la CAB.**
- **de dire que, conformément aux dispositions du code l'environnement, la présente délibération sera exécutoire à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité.**
- **de dire que le RLPi approuvé sera transmis aux 22 communes-membres, Monsieur le préfet du Pas-de-Calais et sera tenu à la disposition du public au siège de la CAB, ainsi que sur le site internet de cette dernière.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Kaddour-Jean DERRAR
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau

Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

PATRIMOINE NATUREL

N° 14C_27_06_2019

SYMSAGEB - CONVENTION MULTIPARTITE DE FINANCEMENT N°25 POUR LA RESTAURATION DES COURS D'EAU DE LA LIANE ET DU WIMEREUX ET DE LEURS AFFLUENTS

Dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau prévu par la Directive-Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne, il est nécessaire de mettre en œuvre les plans de gestion décennaux :

- de la Liane et de ses affluents, autorisé par arrêté préfectoral en date du 4 avril 2013 ;
- du Wimereux et de ses affluents, autorisé par arrêté préfectoral en date du 7 avril 2014.

Les deux établissements de coopération intercommunale (EPCI) concernés par les travaux sur les bassins versants de la Liane et du Wimereux sont :

- la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB)
- la Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS)

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assumée par le SYMSAGEB.

Les plans de gestion décennaux ont pour objectif de limiter l'érosion des berges et les apports de matières organiques, de diversifier les habitats aquatiques et les écoulements et de reconstituer une ripisylve le long du cours d'eau.

Initialement, ces travaux faisaient l'objet des conventions n°14 et 16 du 17 février 2014. Compte-tenu de l'étude en cours sur l'organisation de la compétence GEMAPI et de ses incidences potentielles sur le mode de fonctionnement par convention, il est proposé d'établir une convention particulière pour l'année 2019 afin de pouvoir, à la fois clôturer les deux conventions précitées, et permettre la continuité des actions engagées dans ces plans de gestion.

Les dépenses sont estimées à 184 315€ TTC, se répartissant entre la CAB (84%) et la CCDS (16%).

Ces travaux font l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau évaluée à 70%.

Des modalités de versement d'acomptes par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont prévues dans la convention pour assurer au SYMSAGEB le préfinancement de cette subvention, puis des modalités de remboursement des EPCI au solde de la convention.

Après avis de la commission Services Publics Intercommunales en date du 04 juin 2019,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention multipartite de financement n°25 dans les conditions définies ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Dominique GODEFROY

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau

Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 15C_27_06_2019

PERMIS DE LOUER - PRÉCISIONS SUR LA LISTE DES RUES DU PÉRIMÈTRE DE BOULOGNE-SUR-MER

Le Conseil communautaire du 04 octobre 2017 a approuvé la mise en œuvre des dispositifs du permis de louer et du permis de diviser sur la commune de Boulogne-sur-Mer, à titre expérimental, à compter du 1er mai 2018.

La liste des rues du périmètre du permis de louer initialement annexée à la délibération a été retravaillée afin d'intégrer certaines rues, pour correspondre au périmètre dessiné :

- impasse Lacour
- cour du Centre
- cour de Guise
- allée Louis Labarre
- square Monsigny
- square Molière

Comme le décret du 19 décembre 2016 le prévoit, le présent périmètre sera rendu opposable six mois après publication de la délibération, soit le 1er janvier 2020.

Toutefois durant ce laps de temps, la précédente délibération est applicable, et n'entrave pas la mise en œuvre du permis de louer sur la commune de Boulogne-sur-mer.

Après avis de la commission Logement, habitat, Accueil des gens du voyage du 4 juin 2019,

Le CONSEIL décide :

- de valider la liste des rues retenue pour le périmètre du permis de louer sur la commune de Boulogne-sur-mer

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau

Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 16C_27_06_2019

PROTOCOLE DE RÉTABLISSEMENT À L'ÉQUILIBRE D'HABITAT DU LITTORAL AVEC LA CAISSE DE GARANTIES DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL (CGLLS)

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, est devenue la collectivité de rattachement d'Habitat du Littoral depuis le 01 janvier 2017.

Acteur reconnu du logement social dans l'agglomération boulonnaise, Habitat du Littoral est totalement impliqué dans les projets de rénovation urbaine en cours sur le quartier du Chemin Vert, et poursuit une vaste politique de rénovation de son parc dans le cadre de son futur Plan Stratégique de Patrimoine, tout en proposant un développement de l'offre en habitat social sur l'agglomération au cours des prochaines années.

Ces politiques nécessitent des moyens financiers conséquents, alors que la situation financière d'Habitat du Littoral est fragilisée par la réduction du loyer de solidarité (RLS) à laquelle s'ajoute la hausse de la TVA pour les PLUS (prêt locatif à usage social) et PLS (prêt locatif social) hors ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

La RLS se traduit par un lourd transfert de charges pour l'organisme.

Habitat du Littoral est d'autant plus impacté par la RLS (perte financière de 1,5 millions €/an) que les revenus de 60 % de ses locataires se situent sous les plafonds de ressources.

En sa qualité de collectivité de rattachement, la CAB est partie prenante du protocole de rétablissement à l'équilibre dudit bailleur avec la Caisse de Garanties du Logement Locatif Social (CGLLS) avec les objectifs suivants :

- Accompagner le financement de sa politique de lourdes réhabilitations et de sa politique de développement sur les communes de l'agglomération ;
- Acter les mesures d'optimisations financières prises par Habitat du Littoral (réduction de la vacance, vente de logements...) ;
- solliciter les aides de la CGLLS à hauteur équivalente à celle de la collectivité de rattachement.

Dans ce cadre, il est proposé que la CAB apporte des subventions d'équipements sur des opérations qualitatives et attractives mais déficitaires, déployées sur des communes de la CAB, en reprenant les axes stratégiques du futur Plan Stratégique de Patrimoine que sont les démolitions, les réhabilitations, l'offre nouvelle en PLUS, l'offre nouvelle en PLAI, le projet ANRU.

Cette aide, estimée à 6 millions d'euros, sera versée de manière échelonnée pour la période 2019-2025 avec un premier versement à partir de 2021.

Le CONSEIL décide :

- **de participer au protocole CGLLS 2019-2025 en qualité de collectivité de rattachement ;**

- d'y contribuer sous forme de subventions d'équipement à hauteur de 6 millions d'euros pour la période 2019-2025 avec un premier versement à partir de 2021 pour les opérations reprises en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ce protocole ainsi que toutes les pièces nécessaires au versement des subventions d'équipements à Habitat du Littoral.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau

Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 17C_27_06_2019

FONDS COMMUNAUTAIRE PLAI VACANTS DÉGRADÉS - ACTUALISATION

Par délibération en date du 25 juin 2018, le Conseil communautaire a mis en place le fonds Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAi) vacants dégradés destiné à soutenir les bailleurs sociaux dans leur politique d'amélioration du patrimoine existant et de la sortie de la vacance de ces logements.

Depuis la mise en place de ce fonds communautaire, plusieurs dossiers ont été déposés par les bailleurs sociaux du territoire, que ce soit en démolition ou réhabilitation lourde. Ceci a permis de remettre sur le marché une dizaine de logements dans l'offre de logement social du territoire.

Après l'instruction de plusieurs dossiers, un réajustement du règlement d'intervention est nécessaire pour affiner la participation de la collectivité et remettre à jour la liste des opérations ciblées par chacun des bailleurs.

L'annexe 1 à cette délibération détaille la liste actualisée des logements que chacun des bailleurs a transmis à la collectivité et qui répondent à la problématique soulevée. Les modalités d'intervention de ce fonds, sont reprises dans l'annexe 2 avec la liste des pièces constitutives d'un dossier de demande de financement.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Logement, habitat et accueil des gens du voyage en date du 04 juin 2019,

Le CONSEIL décide :

- d'adopter l'actualisation du fonds PLAi vacants dégradés dans les conditions définies dans le règlement en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour mener à bien ce fonds et verser les subventions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau

Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT
N° 18C_27_06_2019
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT MACEP

Compétente en matière d'habitat et délégataire des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) accompagne les bailleurs sociaux et les acteurs de l'hébergement dans leurs projets d'investissements.

Confrontée à une hausse considérables des charges et à des non-paiements récurrents de loyers de la part de certaines personnes hébergées, l'association MACEP - hôtel social sollicite une aide exceptionnelle de la CAB.

Compte-tenu de l'intérêt général du projet porté par cette association reconnue de tous et pour faire face à l'urgence, il est proposé une subvention exceptionnelle à hauteur de 30 000€.

Il conviendra rapidement de solliciter l'État afin de provoquer une table ronde sur les enjeux de pérennisation et de confortation de la MACEP - hôtel social.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Logement, Habitat, Accueil des gens du voyage du mardi 04 juin 2019,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de la CAB à hauteur de 30 000 € prévue au budget principal sous fonction 70, article 6745 au profit de l'association MACEP.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau

Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

N° 19C_27_06_2019

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les résidents des aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), signent à leur arrivée un règlement intérieur, afin que chacun puisse vivre sur le terrain dans le respect de l'autre et des équipements.

Pour autant, ce règlement n'est pas toujours respecté (agressions physiques, insultes, dégradations, etc.) ce qui amène les victimes à porter plainte et engager des actions en justice.

Afin de donner plus d'assise et de poids au dossier de la victime, il est nécessaire de renforcer le volet «sanctions» du règlement intérieur actuel des aires d'accueil de la CAB.

Ainsi, tout manquement au règlement, notamment : les dégradations, tout trouble grave, dispute, rixe, introduction de biens volés, dépassement du temps de séjour autorisé, défaut de paiement des sommes dues, feront l'objet d'une mise en demeure (par le gestionnaire de l'aire d'accueil, ou si nécessaire par acte d'huissier) de cesser ces agissements ou de régulariser la situation dans un délai de 48 heures.

A défaut, une procédure d'expulsion pourra être engagée par l'autorité compétente et le cas échéant, une saisine de la juridiction compétente pourra être mise en œuvre.

L'interdiction d'accès à l'aire d'accueil aura une durée à déterminer dans chaque cas d'espèce et pourra revêtir un caractère définitif, selon la gravité des faits.

La CAB appliquera ces nouveaux règlements sur ses aires d'accueil à partir du 1^{er} juillet 2019.

Après avis de la commission Logement, Habitat, Accueil des Gens du Voyage du 04 juin 2019,

Le CONSEIL décide :

- d'adopter le règlement intérieur applicable aux usagers de l'aire aménagée de long séjour d'Outreau et celui applicable aux usagers de l'aire de grand passage de Saint-Martin Boulogne, annexés à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

FINANCES
N° 22C_27_06_2019
DÉCISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives présentées intègrent les décisions d'affectation proposées dans la précédente délibération, ainsi que les restes à réaliser de 2018.

D'autres ajustements sont proposés et correspondent à la nécessité de compléter les crédits ouverts au budget primitif.

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Au regard des instructions de dossiers pour la DSCe, il est nécessaire d'ajouter 150 000 € de crédits supplémentaires (requalification de l'avenue Foch pour Wimereux et le solde pour la rénovation de l'église d'Equihen-plage). Les demandes en cours relatives à la réhabilitation des logements privés engendrent une inscription complémentaire de 50 000 € pour les fonds octroyés aux particuliers.

Ce sont 40 000 € qui sont inscrits en supplément pour le gros entretien des chemins de randonnée et le jalonnement des sentiers.

Pour permettre l'acquisition d'un module technique lié au suivi des interventions sur les bâtiments de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), 16 000 € de crédits budgétaires basculent des enveloppes travaux vers l'acquisition de logiciel.

L'essentiel des autres mouvements de crédits de la section d'investissement consistent aux transferts des restes à réaliser d'opérations du budget principal au budget annexe transport (Schéma Directeur Cyclable pour 344 309.89 € et Electromobilité pour 38 034.24 en dépenses et 27 409.46 € en recettes).

Un ajustement de la participation du budget principal au budget annexe assainissement pour les travaux sur réseaux unitaires est également proposé au regard des inscriptions budgétaires 2019 (+ 211 323 €).

L'affectation du résultat de fonctionnement à l'autofinancement permet d'annuler le recours à l'emprunt (- 10 446 900 €).

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

En fonctionnement, il est proposé de reporter les crédits de subventions dues aux associations partenaires de la CAB (reports d'engagements non soldés en 2018) dans les domaines suivants : participations aux bourses aux doctorants (48 146,07 €), les subventions dans le cadre de la politique de prévention (18 500 €), les subventions versées dans le cadre de

l'Économie Sociale et Solidaire (18 200 €), la participation aux colloques universitaires (5 400 €), le soutien au projet Univ'innov (3 851,77 €). Enfin ces reports concernent également les soutiens aux sports nautiques (6 792 €) et aux sports de haut niveau (2 525 €). Une subvention à la MACEP/HOTEL SOCIAL est inscrite dans le cadre des opérations de logement d'urgence (+ 30 000 €).

Au niveau des dépenses de personnel, certains ajustements sont effectués pour les frais de formation (30 000 €) et les frais d'insertion (10 000 €).

La valorisation des certificats d'économie d'énergie, à travers l'appel à projets TEPCV (Territoires à Énergie Positives pour la Croissance Verte) permet de financer 1 400 000 € pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Des crédits supplémentaires sont inscrits pour des réparations suite à sinistres, pour le bâtiment Clocheville (21 500 €) et les aires d'accueil des gens du voyage (10 000 €). Ces dépenses ont donné lieu au versement d'indemnités par l'assurance.

La Mission Capécure engendre également l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 9 800 €.

L'opération d'emménagement de plusieurs services de la CAB dans les locaux de l'hôtel communautaire bis (annexe du siège) nécessite quelques ajustements budgétaires notamment pour le nettoyage des locaux (+ 14 600 €).

La couverture des besoins de financement des budgets annexes engendre l'augmentation de la participation du budget principal :

- pour le budget annexe économique : + 4 800 000 €
- pour le budget annexe valorisation des déchets : + 1 610 000 €
- pour le budget annexe transport : + 502 000 €

Quant au budget piscine patinoire, la procédure de renouvellement de la délégation de service public étant terminée, les conditions financières ont été fixées pour le contrat. La participation du budget principal au budget annexe piscine patinoire peut être diminuée de 75 000 €.

Recettes :

En recettes, certaines ressources sont ajustées à la suite des notifications reçues :

- la Dotation Globale de Fonctionnement qui est ajustée : - 93 965 €
- les recettes fiscales avec les contributions directes : + 357 675 €
- la TEOM : + 189 313.41 €
- la TASCOM : + 17 682 €
- les allocations compensatrices : + 267 597 €
- les IFR : + 14 811 €
- la CVAE : + 34 313 €
- le FNGIR : + 1 998 €

BUDGET ÉCONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le



ID : 062-246200729-20190627-22C_27_06_2019-DE

INVESTISSEMENT

L'avancement de plusieurs opérations du Programme Pluriannuel d'Investissements Portuaire engendre une inscription complémentaire de subventions à hauteur de 1 375 000 €.

Une étude pour l'écologie industrielle portant particulièrement sur le réseau de distribution d'eau sur la zone de Capécure II est inscrite pour 100 000 €. Ces crédits sont compensés par la diminution des sommes affectées au démonstrateur pour la thalassothermie.

L'acquisition du bâtiment rue de la Lampe devant accueillir le BIT (Bureau d'Information Touristique) Tourisme nécessite l'inscription supplémentaire de 205 000 €.

Une subvention de 20 000 € est destinée au soutien pour la construction d'un nouvel abattoir sur Fruges.

Les résultats d'investissement permettent d'annuler les 5 830 000 € de recours à l'emprunt inscrits au budget primitif.

FONCTIONNEMENT

Le protocole pour le versement d'indemnités à la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre des opérations d'aménagements du port de plaisance engendre l'inscription de crédits pour 100 000 €.

Une provision pour litiges et contentieux liée aux aménagements des trottoirs de la rue Blériot est inscrite pour 17 000 €.

En recettes, une provision pour risque d'impayés avait été constituée en 2017 pour 298 988.17 € correspondants aux loyers dus par l'entreprise Delpierre Mer et Tradition. Les créances ayant été finalement recouvrées, il est nécessaire de reprendre l'ensemble de cette provision.

BUDGET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les mouvements de crédits en section d'investissement correspondent à des écritures patrimoniales permettant d'intégrer les travaux de la déchetterie de Saint-Léonard dans le budget annexe valorisation des déchets, initialement imputés au budget principal pour 406 423.27 €.

La recette de la participation supplémentaire du budget principal est inscrite (1 610 000 €), elle permet, par virement à la section d'investissement, l'annulation du recours à l'emprunt pour le même montant.

BUDGET TRANSPORT

En investissement, l'acquisition d'un terrain sur Résurgat permettra le stationnement du personnel Marineo. Ce sont 60 000 € qui sont inscrits.

Les autres ajustements correspondent aux transferts des restes à réaliser d'opérations du budget principal au budget annexe transport (Schéma Directeur Cyclable et Electromobilité).

L'excédent d'investissement reporté permet d'annuler le €.

En fonctionnement, un ajustement important doit être opéré sur la compensation pour contrainte de service public : + 385 000 €, cette augmentation correspond à une sous-estimation de l'indexation due notamment au coût des carburants. Ce sont également 5 000 € qui sont ajoutés pour le remboursement des lignes pénétrantes. Par ailleurs, la signature d'un protocole d'accord avec la société VIX permet de diminuer les crédits de maintenance du système billettique de 66 000 €.

Pour l'information voyageur et l'exploitation du système SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information des Voyageurs), il est nécessaire de procéder à un abonnement opérateur : 26 100 € sont inscrits.

En recettes, le Conseil Régional diminue sa subvention pour l'opération ETER (Été Train Express Régional) à hauteur de 5 000 €.

Afin d'équilibrer les charges de fonctionnement du budget transport, il est nécessaire d'augmenter la participation du budget principal : + 502 000 €.

BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER

Les excédents d'investissement permettent l'annulation des 260 000 € de recours à l'emprunt prévus au budget primitif.

BUDGET PISCINE PATINOIRE

Les résultats excédentaires permettent d'autofinancer les travaux envisagés. Ce sont 1 638 000 € de travaux qui sont inscrits à cette décision modificative. Le recours à l'emprunt est annulé par ailleurs : - 120 000 €.

Concernant la section de fonctionnement, comme évoqué pour le budget principal, la fin de la procédure de renouvellement de la délégation de service public permet d'arrêter les conditions financières du contrat. La sujétion pour contrainte de service public a été diminuée de 75 000 €.

BUDGET CREMATORIUM

Dans le cadre du contentieux sur la construction du crématorium, une provision pour litiges a été proposée à hauteur de 219 353 €. Elle sera étalée sur cinq ans au regard de la durée des procédures, ce sont donc 43 870.60 € qui sont inscrits.

BUDGET PARKING

Seule une recette complémentaire est inscrite pour 6 790.42 €, elle correspond à la révision de la redevance d'occupation.

BUDGET EAU

Cette décision modificative ne reprend que les opérations d'intégration des résultats.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20190627-22C_27_06_2019-DE

En investissement, les contrats de prêt liés au transfert de la compétence réseaux ayant été pris en charge par la CAB en 2018, les inscriptions budgétaires relatives à ces emprunts peuvent être ajustées : - 590 000 € pour le remboursement du capital de la dette.

On retrouve également l'ajustement de la participation du budget principal au budget annexe assainissement pour les réseaux unitaires (+ 211 323 €).

Au vu des excédents constatés, le recours à l'emprunt est annulé à hauteur de 3 800 000 € pour 4 100 000 € prévus initialement au budget primitif.

BUDGET ASSAINISSEMENT ÉCONOMIQUE

Les résultats constatés pour l'exercice 2018 pour le budget assainissement économique seront intégrés en 2020, après sa clôture comptable, au budget annexe assainissement.

Après avis favorable de la commission Gestion des ressources financières et humaines – politiques contractuelles du 6 juin 2019 :

Le CONSEIL décide :

- de valider les décisions modificatives reprises ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

FINANCES

N° 23C_27_06_2019

RECONDUCTION DES SUBVENTIONS SUR L'EXERCICE 2019

Après le vote de la Décision Modificative, intégrant notamment les crédits à inscrire pour les engagements de subventions de 2018, il est proposé d'autoriser les versements lorsque ces subventions ont été engagées par conventions sur l'exercice précédent selon le tableau ci-joint.

Il est expressément indiqué que dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire, ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Gestion des Ressources Financières et Humaines – Politiques contractuelles, du 06 juin 2019 :

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le versement des subventions telles que détaillées dans le tableau joint par article budgétaire, bénéficiaire et objet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

FINANCES

N° 24C_27_06_2019

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET PISCINE PATINOIRE

Qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), doivent être équilibrés en dépenses et en recettes conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, la collectivité peut décider une prise en charge par son budget principal lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.

Compte-tenu de la vocation du complexe piscine-patinoire HELICEA à favoriser l'accueil des scolaires et des jeunes des centres de loisirs par la mise à disposition de créneaux spécifiques en piscine et patinoire, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit, dans le cadre du contrat de délégation de service public, verser à son exploitant une contribution de sujétion de service public permettant de couvrir les activités qu'elle impose en qualité d'autorité délégante.

Il est donc impératif pour la CAB, afin de ne pas peser sur les tarifs du complexe piscine patinoire, que son budget principal participe à l'équilibre financier d'un tel service public.

Après avis de la commission Gestion des ressources humaines et financières, politiques contractuelles du 06 juin 2019,

Le CONSEIL décide :

- que le budget principal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais puisse, par dérogation, participer en 2019 au budget annexe de la piscine patinoire à hauteur de 1 075 000 €, correspondant au montant des sujétions de service public que le CAB verse à son délégataire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

MUTUALISATION
N° 28C_27_06_2019
CONSTITUTION D'UNE CENTRALE D'ACHAT

Dans un contexte de raréfaction des ressources et de contraintes budgétaires, les collectivités locales doivent trouver des modes de fonctionnement plus efficaces afin de continuer à mettre en œuvre les politiques publiques attendues par les citoyens. La fonction achat constitue aujourd'hui un enjeu important en ce qu'elle est un levier de développement économique et social. Animée par un souci d'efficacité, la stratégie achats fixe des objectifs de performance de l'action publique et de développement économique.

C'est dans cet esprit que l'article L2113-2 du code de la commande publique permet aux pouvoirs adjudicateurs de se constituer par simple délibération en Centrale d'achats. Celle-ci permet une gestion simplifiée, plus moderne et plus économique des marchés, par une optimisation plus poussée des ressources, des coûts et des délais, avec une meilleure prise en compte du développement économique sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

La centrale d'achats permet de proposer un nouveau modèle de coopération à l'échelle du territoire et à l'ensemble des acteurs locaux, partageant des objectifs communs.

Le code de la commande publique la définit comme un acheteur exerçant des activités d'achat centralisées, à travers la passation de marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs.

Elle passe ainsi des marchés publics et en transfère l'exécution à ses adhérents qui en sont responsables.

La CAB propose de se constituer en centrale d'achat et de déterminer les conditions d'adhésion et de fonctionnement de cette centrale.

Créer une centrale d'achats pour simplifier, économiser, sécuriser

Simplification

Le groupement de commandes est le premier stade de mutualisation des achats, qui permet de massifier les achats. Néanmoins la constitution de groupements est extrêmement chronophage et lourde.

La centrale d'achats est souple dans son fonctionnement. Elle permet une participation "à la carte" des membres qui délibèrent une seule fois sur le principe de l'adhésion à la centrale, et sont libres de participer ou non aux consultations lancées selon les segments d'achats. Les collectivités peuvent adhérer à n'importe quel moment. La centrale d'achat peut intégrer de nouveaux membres en amont de la passation, pendant la phase de passation ou en cours d'exécution des marchés publics, ce qui n'est pas le cas actuellement avec les groupements de commande qui sont obligatoirement constitués avant le lancement de la consultation. Elles décident ou non de bénéficier des prix des contrats après attribution, s'engagent en toute connaissance de cause et gardent la responsabilité de l'exécution du marché.

Économies

La mutualisation permet de faire des économies grâce à une offre des fournisseurs plus

intéressante sur le plan économique et/ou qualitatif. Elle fait bénéficier les adhérents des avantages d'une grosse collectivité : permettre la livraison de produits pour des petites collectivités qui, sans ce marché ne seraient pas desservies (produits d'entretien, fournitures courantes...).

Sécurisation

L'expertise réalisée lors de ce processus est facteur de sécurité juridique. La centrale est responsable de la passation du marché public et prend en charge pour le compte des adhérents l'ensemble de la procédure de passation des marchés jusqu'à la notification.

Développement local

La centrale d'achats facilitera l'accès à la commande publique des PME-TPE locales en actionnant les différents leviers à sa disposition, et favorisera l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Le fonctionnement de la centrale d'achats

Une convention d'adhésion sera conclue avec chacun des futurs membres. Les bénéficiaires de la centrale d'achat sont les communes membres et leurs émanations type Établissement Public, Société Publique Locale (SPL) ou autres, le périmètre d'action d'essence territoriale portera sur les seuls achats que la CAB réalise pour ses propres besoins au titre de ses compétences.

L'adhésion à la centrale d'achat est gratuite et permet aux adhérents de choisir les marchés publics sur lesquels ils souhaitent commander. L'adhérent reste libre de recourir ou non à la centrale, et celui-ci peut continuer à passer ses propres consultations.

Afin de communiquer sur l'activité de la centrale d'achat, il est proposé une marque d'identification sous le nom de « Centrale d'Achat du Boulonnais ».

Après avis de la commission Gestion des ressources humaines et financières – Politiques publiques du 6 juin 2019,

Le CONSEIL décide :

- **Que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais se constitue en centrale d'achats, nommée «Centrale d'Achat du Boulonnais », dans les conditions définies ci-dessous,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions d'adhésion avec les structures intéressées et tout autre acte s'y rapportant.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Philippe BEAUJARD
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

ADMINISTRATION GENERALE

N° 29C_27_06_2019

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT - CONCESSION DES ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le **président**, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Afin d'apporter davantage de souplesse aux procédures internes, par une délibération en date du 04 avril 2019, le Conseil communautaire a délégué au BUREAU l'attribution suivante :

« Modification de la ventilation annuelle fixée aux traités de concession des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) communautaires, tant au niveau des avances de trésorerie qu'au niveau de la participation de la collectivité ».

Il s'agit d'une mesure purement comptable. En effet, les modalités de la rétribution de l'aménageur ont été fixées sur une durée de 10 ans, par délibération du Conseil. Or, les aléas du projet peuvent amener la CAB à décaler ou reporter le financement ou les avances remboursables de certaines phases de quelques semaines, voire d'une année, par rapport au calendrier, dans le respect toutefois de l'enveloppe financière prévue initialement.

Le Bureau communautaire s'est vu octroyer la possibilité d'intervenir à cet égard. Cependant, la fréquence de ses réunions ne permet pas une réactivité suffisante, ce qui peut avoir des conséquences sur la trésorerie de l'aménageur et mettre sa gestion en difficulté. Afin d'y remédier, il est proposé de confier cette délégation au Président et non au Bureau.

Il est rappelé que, dans tous les cas, les décisions prises par le Président en vertu d'une délégation de l'assemblée délibérante font l'objet d'une publication au Conseil.

Le CONSEIL décide :

- de déléguer au **PRESIDENT** l'attribution suivante :

« **Modification de la ventilation annuelle fixée aux traités de concession des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) communautaires, tant au niveau des avances de trésorerie qu'au niveau de la participation de la collectivité, dans le respect des enveloppes votées initialement** ».

Cette attribution est donc supprimée de la liste des délégations du BUREAU.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 JUIN 2019
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Guy FEUTRY - Nesles

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Didier DUCLOY

ADMINISTRATION GENERALE

N° 32C_27_06_2019

**DÉSIGNATION - CONSEIL DE COORDINATION INTERPORTUAIRE ET LOGISTIQUE
DE L'AXE NORD**

Par décret du 12 avril 2019 a été créé le Conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Nord qui couvre le territoire de la région des Hauts-de-France. Il est composé de 23 membres et comprend notamment des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Ce conseil a pour objet de structurer l'axe portuaire et logistique du Nord de la France en assurant la coordination entre les différents acteurs, afin d'accroître la compétitivité de cet ensemble portuaire et logistique et son articulation avec la Vallée de la Seine.

Par application du code des transports, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) dispose d'un représentant au Conseil de coordination.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

La candidature de Frédéric CUVILLIER est proposée.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Frédéric CUVILLIER pour représenter la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) au Conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Nord.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

III

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

du 28 juin et 02 juillet 2019

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 04 avril 2019 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marché, y compris les contrats de quasi-régie, jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; dans le cadre des procédures de concours de maîtrise d'œuvre : arrêter la liste des candidats admis à concourir et choisir les lauréats après avis des jurys ; dans le cadre des procédures de conception-réalisation: arrêter la liste des candidats admis à concourir ; signer les conventions de groupements de commandes,

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques POCHET, en sa qualité de 14ème Vice-Président pour toute décision relative à la Commande Publique,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a entrepris de procéder à une consultation sous forme de procédure adaptée pour les travaux de mise aux normes de la réglementation incendie du CRD de BOULOGNE-SUR-MER

Considérant que la consultation comporte deux lots : lot N° 1 « mise aux normes du système de sécurité incendie (SSI) et le lot N° 2 « création de baies accessibles pour les pompiers »

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La passation des marchés de travaux est répartie en deux lots :

- **Lot N° 1** : mise aux normes du système de sécurité incendie est attribué à l'entreprise DEMOUSELLE/SEGD à OUTREAU pour un montant de 19 069,06 € HT – Délai d'exécution 4 semaines,

- **Lot N° 2** : création de baies accessibles pour les pompiers est attribué à l'entreprise Roger DELATTRE à BOULOGNE-SUR-MER pour un montant de 18 000 € HT – Délai d'exécution 2 semaines.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 28/06/2019

Jacques POCHE
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2019
Publiée le :

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18 octobre 2018 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour préparer et conclure tous les baux en qualité de preneur ou bailleur et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire ou des tiers et réviser les loyers immobiliers,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant délégation de fonction à Madame Thérèse GUILBERT pour toute question relative au développement et rayonnement culturel,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais organise sa 15ème édition du festival Poulpaphone les 27 et 28 septembre 2019 dédié aux musiques actuelles et proposant diverses animations et restaurations au public,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

DECIDE

Article 1 : De définir les montants forfaitaires des différents espaces prévus et attribués à des prestataires pour des services de bar et de restauration sur la zone industrielle de Garromanche, selon la grille tarifaire suivante :

- 850 € / jour pour le prestataire de boissons dans le bar central ;
- 350 € / jour pour le prestataire de boissons dans le bar extérieur (bar à bières) ;
- 300 € / jour pour le prestataire de boissons dans le bar extérieur (bar à vin) ;
- 250 € / jour pour les prestataires de restauration ;
- 50 € / jour pour le prestataire entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 02/07/2019

Thérèse GUILBERT
La Vice-Présidente

Transmise au contrôle de légalité le : 02/07/2019
Publiée le :

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18 octobre 2018 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour approuver la réforme des biens meubles ; approuver la cession à titre onéreux des biens meubles jusqu'à 10 000€,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant délégation de fonction à Madame Brigitte PASSEBOSC, 7ème vice-présidente pour toute question relative à la collecte, le traitement, le tri et la valorisation des déchets,

Considérant qu'il y a lieu de prendre une décision relative à la proposition de la société SARPLASTIC pour la reprise des bacs roulants hors service,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DÉCIDE

Article 1 : La société SARPLASTIC rachète les vieux bacs roulants hors service pour valorisation et recyclage du plastique, les bacs sont repris en l'état et sont au nombre de 392. La CAB se dégage de toute responsabilité après la vente.

Article 2 : Le montant de la vente s'élève à 100,00 € par tonne de plastique. L'enlèvement et les frais de transport sont à la charge de l'acquéreur. Au total 2T975 de plastique sont valorisés soit une revente de 297,50 €

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain conseil communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 02/07/2019

Brigitte PASSEBOSC
La Vice-Présidente

Transmise au contrôle de légalité le : 02/07/2019

Publiée le :



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ebutelle@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr